

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 13
- absents : 2
- exclus : 0

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Boulton

Date de convocation :
22 mars 2021

Séance du 1^{er} avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le premier avril à 20 heures

Date d'affichage :
12 avril 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de
ses séances,
Sous la Présidence de M. Dominique GUIGUEN

Étaient présents : Mmes et Ms, Bernard BOILLOT, Cédrik CARON, Solène DENISOT, Aurélien FAIVRE, Bertrand FOLIN, Patrick GALLEF, Dominique GUIGUEN, Guy ROUX, Patrick SAUGET, Éric TOURNIER, Charlene TOUSSAINT-JULLIEN, Emilie MARCOLINI, Laurence VAN HECKE

Excusés : M. Christian MALAVAL, M. Paul-Emile DEVILLAIRES

Monsieur Dominique GUIGUEN a été nommé secrétaire

N° 2021-002

Objet : Vote du compte administratif 2020 – Budget Communal

Monsieur le Maire présente le compte administratif communal 2020 qui s'établit comme suit :

	Prévisions	Réalisations	Restes à Réaliser
<i>Investissement</i>			
- Dépenses	542 896,12 €	99 743,03 €	15 000,00 €
- Recettes	542 896,12 €	328 023,60 €	15 000,00 €
<i>Fonctionnement</i>			
- Dépenses	594 232,79 €	253 181,88 €	
- Recettes	594 232,79 €	364 813,94 €	

Hors de la présence de M. Dominique GUIGUEN, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020 du budget communal à l'unanimité

N° 2021-003

Objet : Vote du compte administratif 2020 – Budget Chaufferie

Monsieur le Maire présente le compte administratif chaufferie 2020 qui s'établit comme suit et qui est approuvé à l'unanimité :

	Prévisions	Réalisations	Restes à Réaliser
<i>Investissement</i>			
- Dépenses	15 050,54 €	11 769,28 €	
- Recettes	15 050,54 €	10 510,48 €	
<i>Fonctionnement</i>			
- Dépenses	94 935,62 €	31 924,19 €	
- Recettes	94 935,62 €	47 754,08 €	

Hors de la présence de M. Dominique GUIGUEN, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020 du budget chaufferie à l'unanimité

N° 2021-004

Objet : Approbation du compte de gestion 2020 – Budget Communal

Le Maire présente le compte de gestion communal 2019 qui est conforme au compte administratif.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le compte de gestion communal

N° 2021-005

Objet : Approbation du compte de gestion 2020 – Budget Chaufferie

Le Maire présente le compte de gestion chaufferie 2020 qui est conforme au compte administratif.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le compte de gestion chaufferie.

N° 2021-006

Objet : Affectation du résultat : Budget Communal

Le conseil municipal décide l'affectation des résultats 2020, soit la somme de 18 115,55 € en investissement.

N° 2021-007

Objet : Affectation du résultat : Budget Chaufferie

Le conseil municipal décide l'affectation des résultats 2020, soit la somme de 1 909,34€ en investissement.

N° 2021-008

Objet : Vote du budget primitif 2021 – Budget Communal

Le Maire présente le budget primitif communal 2021 qui s'établit comme suit et qui est accepté à l'unanimité :

Fonctionnement	
- Dépenses	693 749,30 €
- Recettes	693 749,30 €
Investissement	
- Dépenses	193 965,55 €
- Recettes	193 965,55 €

N° 2021-009

Objet : Vote du budget primitif 2021 – Budget Chaufferie

Le Maire présente le budget primitif chaufferie 2021 qui s'établit comme suit et qui est accepté:

Fonctionnement	
- Dépenses	101 956,17 €
- Recettes	101 956,17 €
Investissement	
- Dépenses	29 109,34 €
- Recettes	29 109,34 €

N° 2021-010

Objet : Vote des taux d'imposition

Le maire rappelle les principales conséquences de la réforme de la fiscalité directe locale pour 2021 :

1°) Pas de taux TH à voter :

2°) Pas de changement en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

3°) En matière de, les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux départemental (24,48%) et du taux communal (ceci en raison du transfert de la part départementale de TFPB aux communes en compensation de la TH perdue).

Le conseil municipal décide de voter le taux des taxes suivantes, à savoir :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33,67 % (Taux communal de TFPB 2020 : 9,19 % + Taux départemental de TFPB 2020 de la Haute-Saône : 24,48 %)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 26,83 % (taux 2020 maintenu)

N° 2021-011

Objet : Remboursements d'acomptes

Le conseil municipal autorise le maire à rembourser l'acompte de réservation de la salle des Lavières suivant :

- 325 € à Mme DEBIEF Rolande pour une location du 26 juin 2021
- 900 € à M. MARADAN Aurélien pour une location du 23 mai 2020
- 450 € à M. LANGUILLE Damien pour une location du 7 novembre 2020
- 325 € à Mme JASMIN Nathalie pour une location du 4 avril 2021

Ces réservations, d'un montant total de 2 000,00€ sont annulées suite à la COVID 19

N° 2021-012

Objet : Subvention aux associations

Après en avoir délibéré et selon les demandes formulées, le conseil municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2021 :

- | | |
|---|-------|
| • ADMR : | 400 € |
| • Restaurant du cœur : | 100 € |
| • Amicale des donateurs de sang de Rioz | 100 € |
| • Souvenir français : | 100 € |
| • Office des anciens combattants : | 100 € |
| • Au gré des vents : | 500 € |
| • Boul't entrain | 500 € |
| • Amicale pompiers | 500 € |

N° 2021-013

Objet : Pacte de gouvernance CCPR

Le maire présente le pacte de gouvernance de la communauté de commune du pays riolais qui précise les modalités de collaboration entre celle-ci et les communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve sans modification ce pacte.

N° 2021-014

Objet : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Le maire présente, en application de l'article L234-8 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes a adressé au président de la communauté de commune du pays riolais.